

RÉSOLUTION N° 715

**SUR LA SITUATION DU COMMERCE AGRICOLE MONDIAL
ET CONTINENTAL**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le document “Alliance continentale pour la sécurité alimentaire et le développement durable dans les Amériques : Note de synthèse sur la situation du commerce agricole mondial et continental”,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil), par sa résolution IICA/JIA/Res. 545 (XXII-O/23), a reconnu que le commerce international et régional favorise le développement durable et la sécurité alimentaire et il a demandé d’encourager les efforts communs entre les pays pour affronter l’apparition de règles, règlements et actions qui menacent de restreindre le commerce agroalimentaire des pays de la région, ainsi que de contribuer à l’augmentation du commerce intrarégional ;

Que le commerce international revêt une importance considérable pour la sécurité alimentaire mondiale, car il permet d’équilibrer les déficits et les excédents alimentaires entre les pays ; il redistribue la production d’aliments ; il augmente la variété des aliments disponibles ; il contribue à la consommation d’aliments sûrs ; il crée des possibilités d’améliorer la productivité agricole et d’augmenter les revenus des agriculteurs et il favorise l’allocation de ressources mondiales, y compris les ressources naturelles ;

Que les Amériques, même s’il s’agit de la principale région exportatrice nette de produits agricoles, abritent de grands pays exportateurs nets et des pays importateurs nets, comme les nations caribéennes ;

Que, dans le contexte actuel où se déroule le commerce international, les pays des Amériques doivent insister sur la nécessité de favoriser un commerce agroalimentaire libre, ouvert, transparent et encadré de normes fondées sur la science, afin de renforcer l’accès aux marchés et de consolider leur contribution à la sécurité alimentaire mondiale ;

Que, pour poursuivre l’objectif légitime de protéger l’environnement, certains pays prennent des mesures qui pourraient mener à l’imposition de restrictions au commerce ; et

Que, dans le cadre de cette réunion du Comité exécutif, les États membres de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) ont soutenu un dialogue fructueux

sur les actions politiques qu'exige le renforcement du rôle stratégique du commerce agroalimentaire des pays des Amériques pour la sécurité alimentaire et le développement durable,

DÉCIDE :

1. De soutenir les actions collectives de l'Alliance continentale pour la sécurité alimentaire et le développement durable en matière de commerce international visant à intensifier la participation du commerce agroalimentaire des Amériques au développement durable et à la sécurité alimentaire régionale et mondiale.
2. D'exhorter les gouvernements des États membres de l'IICA à encourager un commerce agroalimentaire plus transparent, plus ouvert, fondé sur la science, équitable et durable dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), grâce au renforcement de la participation des ministères de l'Agriculture aux décisions qui se prennent au sein du système multilatéral du commerce, ainsi que par le biais du développement de la coopération interministérielle pour faire adopter des positions communes sur les intérêts partagés.
3. De demander à l'Institut de continuer à promouvoir des actions susceptibles de favoriser le commerce intrarégional et la saisie des opportunités commerciales engendrées par les accords commerciaux en vigueur, pour le bien de tous les acteurs du secteur agroalimentaire.
4. Prier l'IICA de promouvoir, avec ses États membres, des actions mettant en évidence les progrès de l'activité agricole de la région en faveur d'une plus grande durabilité et permettant de renforcer les actions coordonnées en vue de faire face aux barrières du commerce international imposées pour des raisons environnementales, et d'accroître la présence sur les marchés internationaux et régionaux, en tirant parti pour ce faire, de la compétitivité productive atteinte par la région grâce à des schémas de production efficaces et écologiquement durables.